



« Communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel »

# Formation en médiation interculturelle

## Formation donnant également droit à une validation partielle du brevet fédéral de spécialiste en migration

### Aperçu

La formation « communiquer, conseiller, accompagner et encadrer dans un contexte interculturel » s'inscrit dans les recommandations d'INTERPRET relatives au profil et aux compétences opérationnelles du médiateur interculturel. Elle répond également aux exigences spécifiées dans le règlement d'examen professionnel du brevet de « spécialiste de la migration ».

### Compétences opérationnelles

Développer des compétences professionnelles spécialisées permettant d'intervenir de manière structurée, réflexive et conforme au cadre légal dans un contexte marqué par la diversité culturelle. Lors de cette formation, les participant.e.s sont préparé.e.s à l'accompagnement des personnes issues de la migration.

### Objectifs de la formation

Cette formation permet aux participant.e.s de :

- Connaître le cadre légal de la communication interpersonnelle et en tenir compte dans son travail
- Connaître des approches de la communication interculturelle dans un cadre professionnel et en tenir compte dans son travail
- Être capable de tisser des liens professionnels empreints de respect, d'ouverture et de tolérance avec des personnes différentes dans diverses situations
- Pouvoir opérer un changement de perspective dans la communication, reconnaître et pouvoir décrire le point de vue et la situation de l'interlocuteur
- Connaître l'importance des différents rôles, des rapports de domination et de dépendance professionnels et pouvoir les expliquer dans le cadre de son travail
- Connaître les principes de base de la traduction interculturelle et pouvoir organiser et mener des entretiens en présence d'interprètes interculturels

- Connaître les bases et approches en cas de situations difficiles et de dynamiques communicationnelles réactionnelles ou agressives et pouvoir les appliquer dans son travail
- Décrire les mécanismes et dynamiques de groupes ainsi que leurs effets dans son travail
- Connaître les principes et approches en cas de conflits, de crises d'ordre psychique et pouvoir les appliquer dans son travail
- Connaître les principes d'un processus de conseil et pouvoir les appliquer à la situation
- Clarifier son mandat, la situation et les besoins des personnes issues de la migration
- Pouvoir expliquer son rôle, son mandat et son domaine de compétences aux personnes issues de la migration
- Mener des entretiens dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétences ou faire appel à des spécialistes compétents

### Temps d'apprentissage

48 périodes de 60 minutes.

### Public cible

Cette formation s'adresse aux professionnel.le.s désirant se spécialiser dans le domaine l'accompagnement des personnes issues de la migration.

### Conditions d'admission

- Âge minimum 20 ans
- Compétences attestées dans la langue française au moins au niveau B2 (Cadre européen commun de référence pour les langues)
- Posséder une expérience professionnelle ou bénévole préalable dans le domaine de l'interprétariat, du social, de l'asile ou de la migration
- Maîtrise des technologies informatiques (outils de communication, MS Office)

### Titre obtenu

Attestation de suivi de la formation est délivrée à toute personne ayant suivi 80 % de la formation.

Attestation de compétences est délivrée à la réussite de l'examen de module. Cette attestation est valable pendant 5 ans pour se présenter à l'examen final du brevet professionnel « spécialiste de la migration »

### Taille du groupe

Maximum 14 personnes.

### Inscription

Les inscriptions doivent être effectuées via [ce formulaire](#). Elles sont considérées définitives une fois la confirmation envoyée par « se comprendre ».

### Contact

Eisser Sleiman Cagin  
Responsable de la formation  
079 567 89 71 / esleiman@caritas.ch

### Conditions d'annulation

1. Toute annulation doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
  - Lorsque l'annulation nous parvient plus de 30 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 100.– francs.
  - Lorsque l'annulation nous parvient dans les 15 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 25 % du prix du cours.
  - Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement
3. « se comprendre » se réserve le droit d'annuler ce cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

### Convocation

Une invitation à participer au cours sera adressée aux participant.e.s.

### Prix

CHF 2600 (frais d'examen inclus)

### Conditions de paiement

1. Sauf exception, le paiement doit être effectué avant le début du cours.
2. Les situations particulières sont traitées au cas par cas.
3. « se comprendre » prend en charge 75 % des frais du cours ainsi que les frais de déplacement de ses employé.e.s.

En partenariat avec:

